



Le Reflet des Tours

Avril 2016 - n°23

EDITO



Chères Bruchoises, Chers Bruchois,

Je tiens à vous remercier, à nouveau, pour votre présence nombreuse lors des vœux de la municipalité de cette année. Vous répondez toujours présents. Cette marque d'intérêt pour la commune et pour le travail réalisé par le Conseil Municipal fait chaud au cœur.

Je sais que vous êtes attentifs à la situation financière de la commune, à l'activité économique, aux travaux et aux projets futurs. Cet édit est pour moi l'occasion de faire un nouveau point sur chacun de ces sujets.

Le conseil municipal a voté son budget prévisionnel en fin d'année (voir l'article en page ..). Notre situation saine permet de maintenir les taux d'impositions stables cette année encore, d'achever la dernière tranche de travaux de l'église et de réaliser une multitude d'actions, pas toujours visibles mais au combien importantes (accès handicapés des bâtiments publics, amélioration de l'accueil des enfants à l'école, etc...)

Le sujet de l'activité économique est complexe car les municipalités n'ont que peu de marges de manœuvre dans ce domaine. N'oublions pas que le meilleur soutien que chaque Bruchois puisse apporter à notre tissu économique local, est de faire travailler les entreprises présentes sur notre territoire. La Mairie ne peut pas avoir d'actions directes dans l'aspect commercial : la loi nous l'interdit, à juste titre, pour ne pas générer de concurrence déloyale.

Bien sûr, le cas de la supérette « La Muscadette », nous inquiète et nous pose de gros problèmes, comme à vous tous. Quel village ne souhaite pas avoir ses commerces locaux, ses professionnels de santé, ses entreprises et services de proximité ?

Temporairement, nous avons mis à disposition le local à côté de la salle des fêtes pour la vente de pain et des journaux, mais cette situation ne peut être durable. Le conseil municipal dans son ensemble travaille, dans le respect des lois, à une solution pérenne qui permette à tous de retrouver une supérette. Notre action se porte sur la prise de contact, sur le « faire connaître » notre commune, sur les possibilités que nous avons pour aider l'installation d'une activité.

Vous pouvez compter sur le conseil municipal pour faire le maximum.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire

Alain LORENZELLI

DANS CE NUMERO

Edito	page 1
Retour en images	page 2-3
Animations à la bibliothèque ...	page 3
Non aux incivilités.....	page 3
Budget communal 2016.....	page 4
Le tri des déchets : dès le plus jeune âge.....	page 5
Appel aux musiciens bruchois..	page 6
Dépôt de pain-pressé.....	page 6
Espaces verts	page 6
Nouvelle entreprise à Bruch.....	page 6
Influenza aviaire.....	page 6
Guichet Unique Petite Enfance	Page 6
Memento.....	page 6
Etat civil.....	page 6
Agenda	page 6

Rejoignez nous sur Facebook

Chaque fois que nous alimentons en informations le site de la ville, les photos sont visibles sur la page Facebook de Bruch. Il vous suffit, à partir de votre profil, d'AIMER la page ainsi vous serez en contact avec les actualités et les comptes-rendus des manifestations.



Le reflet des Tours

Mairie de Bruch
Allée de l'Albret – 47130 Bruch

Directeur de la publication : Alain Lorenzelli

Comité de rédaction :

Isabelle Bisetto, Christine Lamarque,
Lionel Carpinella

Impression : par nos soins

Diffusion : La Poste

Retour en images

Dimanche
29 Novembre

Marché de Noël,
vide-jouets et
puériculture du
comité des fêtes



Samedi 19 Décembre

« Le secret de la vieille poule »

Lecture pour enfants animée par Frédéric
à la bibliothèque



Vendredi
4 Décembre

Spectacle musical
Noël Enchanté mis en scène par
Philippe Candelon



17 janvier

Vœux de la
municipalité



Samedi
5 Décembre

Marché de Noël
organisé par
l'association des
parents d'élèves



Samedi
30 janvier

Cérémonie de la
Sainte Barbe



Mercredi 16 Décembre

Un arbre pour le climat :

La mairie et les enfants de l'école
plantent un arbre dans le parc à
l'occasion de la COP 21.



Jeudi 4 Février

Loto intergénéra-
tionnel avec au
goûter : crêpes de
Noëlle à
l'occasion de la
chandeleur



Samedi 5 Mars

Soirée country
organisée par les
Mimosas
Bruchois



Dimanche
6 Mars
Journée
Carnaval
organisée par
l'Association
des Parents
d'Elèves des
Ecoles de Bruch
et de
Montesquieu

Vendredi 1^{er} Avril

Spectacle musical
l'Echappée Brel proposé par
les Mimosas bruchois



Vendredi
8 Avril

Le Chœur
d'Hommes de
l'Auvignon
chante à l'église
de Bruch



Animations à la bibliothèque

Les 28 novembre et 19 décembre à la bibliothèque de Bruch, l'histoire de la petite et la vieille poule était racontée aux enfants.

A l'aide d'un tapis de lecture et de personnages, Frédéric a écrit deux belles histoires qu'il a proposé aux plus jeunes.

Au mois de mars, une **matinée jeux** a eu lieu. Celle-ci s'articulait autour des jeux de société de 3 à 11 ans. Avec huit tables de jeux et un espace dédié aux puzzles, ce fut l'occasion de jouer tous ensemble, d'appréhender de nouveaux jeux, d'en comprendre d'autres ou de découvrir de nouvelles versions de grands classiques comme le Monopoly. Les participants ont également apporté leurs jeux. Un échange s'est ainsi instauré.

Entre découverte, partage et plaisir de jouer, la bibliothèque transformée en ludothèque a offert une expérience agréable à vivre...



NON AUX INCIVILITES

Depuis quelques temps, les incivilités sont de plus en plus visibles dans notre belle commune.

A titre d'exemple, nous pouvons évoquer le **stationnement irrespectueux** de certains alors qu'un marquage au sol a été effectué, ou bien le **bruit** récurrent que font les autres à l'intérieur du village.

Egalement, et cela ne date pas d'hier, nous sommes témoins d'actes d'incivilité concernant les **déchets** : les encombrants ne doivent pas être laissés à côté des containers mais emmenés à la déchetterie, les horaires et les lieux sont affichés à la Mairie. Enfin le tri doit être fait dans les containers adaptés et non pas laissé à côté !



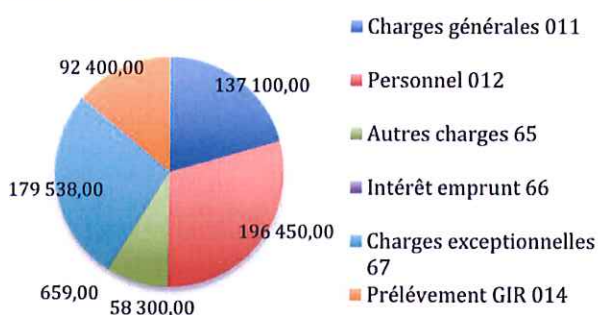
Soyons sensibilisés à ces gestes du quotidien qui permettent le "bien vivre" ensemble.

Budget communal 2016

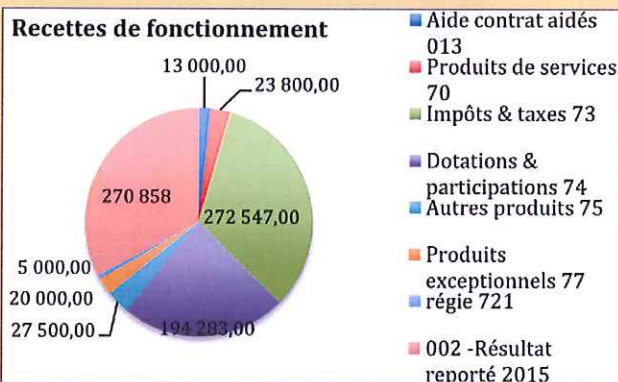
Fonctionnement :

Le résultat de l'année 2015 en fonctionnement fait apparaître un excédent d'environ 150.000€. Pour le budget prévisionnel 2016, nous pouvons garder les impôts communaux inchangés. Continuer à rendre les services (poste, bibliothèque, personnes âgées, subventions aux associations, école) de la même manière. Et ce surplus, nous permet de réaliser des investissements sans être dans l'obligation d'emprunter. Pour ce qui concerne la dette de Bruch, nous avons au 1^{er} janvier 2016, 70.000€ de capital à rembourser jusqu'en 2019. Durant l'année 2015, nous avons réalisé une renégociation de notre emprunt (renégociation du taux qui passe de 4,5% à 0,81%). Au final, la commune économise 12.000€ d'intérêts.

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



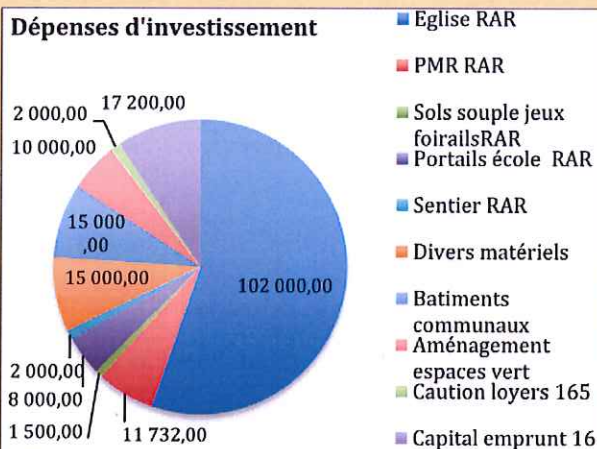
Investissement :

Le budget 2016 sera l'année de la dernière tranche des travaux de l'église. Un décalage entre le paiement des travaux et la réception des subventions (nous avons 75% de subventions) a donné, sur l'année 2015 un résultat comptable négatif et générera sur l'année 2016 un résultat comptable positif. En effet, les modifications des collectivités (Loi NOTRe) ont suspendu le versement des aides. Cette situation est vraie également pour l'ascenseur qui est installé dans le hall de la mairie.

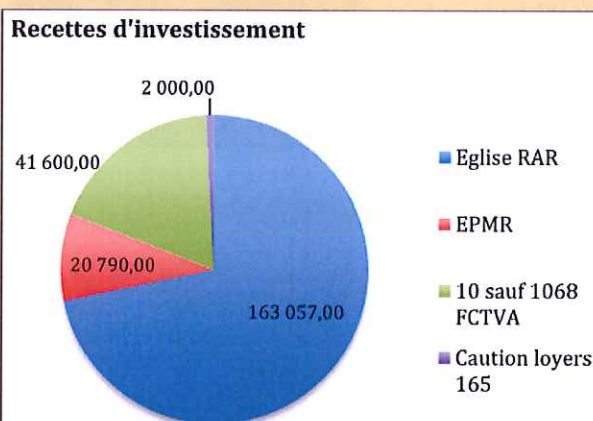
Pour ses autres opérations, le conseil a choisi de continuer les travaux sur les espaces verts (plus localisés, plus économes en eaux) et divers travaux sur les bâtiments communaux (école, mairie).

Les travaux prévus pour la réhabilitation et le changement de destination de l'actuelle salle des fêtes sont inscrits au budget, mais sur une somme équivalente en dépense et en recette pour ne pas impacter les finances communales tant que nous n'avons pas obtenu les subventions. L'opération est inscrite à hauteur de 1.563.951€ TTC. Des négociations sur ce sujet sont en cours et avancent bien, il se peut que l'année 2016 soit annonciatrice de très bonnes nouvelles.

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Au final le budget communal aboutit à un équilibre entre les dépenses et les recettes de 826998€ de fonctionnement et 1933939€ d'investissement.

Le tri des déchets : dès le plus jeune âge...

Accompagnés de leurs animateurs, les enfants des TAP se sont initiés au respect de l'environnement, au tri sélectif, au recyclage, et à la nouvelle vie des déchets recyclables.

Sensibilisation au tri sélectif

Les enfants ont fabriqué leurs propres bacs de recyclage pour les piles, les cartons, les plastiques et les bouchons. Avec un bac pour les cartouches d'encre, ils ont été installés dans la cour de l'école



afin de pouvoir trier les déchets recyclables du périscolaire ou ceux ramenés de la maison par les enfants.

Les activités encadrées par les animateurs (coloriage, jeux de loto, parcours psychomoteur...) ont permis une initiation ludique à la reconnaissance des logos et symboles du recyclage, à l'identification des déchets recyclables, et au tri sélectif.

Initiation au recyclage

S'appuyant sur un diaporama adapté à leur âge, une intervenante extérieure, Madame Prendin, a expliqué aux enfants le circuit suivi par les déchets triés lors de leur recyclage, ainsi que leur transformation et leur valorisation. Elle a ensuite remis à chacun un diplôme.

Nos jeunes recycleurs des TAP ont également réalisé eux-mêmes à partir d'objets récupérés de magnifiques pots à crayons et couronnes.



Opération « Nettoyons la nature »

Munis de gants plastiques et de poches, les enfants et leurs animateurs ont arpenté le village afin de ramasser tous les débris abandonnés dans les rues, opération qu'ils ont menée avec beaucoup d'intérêt et de sérieux.

Place à l'imagination ...

Chacun des trois groupes de TAP a également inventé, écrit et illustré une histoire mettant en valeur l'importance du respect des règles de tri et de l'environnement. Elles seront publiées sur le site internet de Bruch.

Car, petits comme grands, n'oublions pas que le recyclage permet d'importantes économies d'énergie, évite les pollutions et préserve les ressources naturelles en diminuant les volumes d'ordures ménagères destinées à l'enfouissement.



LES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS À BRUCH

La commune de Bruch a transféré sa compétence collecte et traitement des ordures ménagères à la Communauté de Communes du Val d'Albret depuis plus de dix années. La Communauté, suite à diverses modifications, a transféré sa compétence au Syndicat mixte intercommunal Lot Garonne Baïse (SMICTOM LGB). Depuis 2012, le SMICTOM LGB a donné la compétence traitement (uniquement) au Syndicat départemental VALORIZON.

Cependant c'est la Communauté de Communes qui lève l'impôt pour cette compétence à savoir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Le taux d'imposition qui apparaît sur la taxe foncière est de 10,67% pour l'année 2014.

Sur la commune de Bruch, la CCVA prélève 50.042€

A quoi correspond cette somme ?

L'impôt que vous payez correspond en fait à deux parties bien distinctes : **La collecte et le traitement.** La collecte est payée à l'heure de ramassage, quand le traitement est facturé au poids (à la tonne enfouie).

Collecte

Sur notre territoire, on collecte les mercredis matin les ordures ménagères classiques (ce que l'on appelle le sac noir). Le SMICTOM a passé **124 heures** sur notre commune pour ramasser ces poubelles.

Il y a aussi le tri sélectif, qui se fait de deux manières, soit au porte à porte le mercredi matin (dans les bacs bleus) soit quand vous le voulez dans les points d'apport volontaire (PAV) qui sont à côté de l'atelier municipal. Cela représente plus de 907 heures sur une année. **La collecte en « bacs bleus » est deux fois plus chère que celle des « PAV ».** 147€ de l'heure en porte à porte en coût contre 74€ de gain en « PAV », ces tarifs incluant les rentrées financières que procure le tri sélectif par la vente des produits triés.

Le dernier élément de la collecte est l'accueil des déchets dans les déchetteries : son coût est calculé à l'habitant soit 14,49€ par habitant.

Traitement

Bruch a produit **20,15 tonnes** d'ordures ménagères sur l'année 2014. Les déchets non recyclables reçus en déchetterie représentent 38,2 tonnes à enfouir. Et les **erreurs ou incivilités** dans le tri sélectif amènent un **refus** par le centre de tri de **24% soit 7 tonnes** qui sont alors enfouies dans le centre de traitement de Nicole.

Ainsi il est dépensé sur le territoire de la commune :

Collecte ordures ménagères :	22.236€
Collecte Tri sélectif :	2.585€
Déchetteries :	11.403€
Traitement ordures ménagères :	18.156€
Traitement Tri sélectif :	3.865€
Coût de gestion :	3.031€

Soit un total de service rendu sur la commune de 61.277€ pour 50.042€ de TEOM prélevée, du fait de la mutualisation entre les communes.

Pourquoi le tri sélectif ?

Il coûte beaucoup moins cher que le reste. Il faut faire des efforts pour encore plus et mieux trier, et optimiser les collectes car le prix du traitement avec les normes environnementales augmente chaque année (évolution de la taxe des produits polluants TGAP). Plus on passe par le tri sélectif, moins on enfouit par le biais du traitement. Par exemple, les journaux, les magazines et le verre sont les choses qui pèsent le plus lourd. Si on les met dans le sac noir, on va payer la collecte et le traitement. Si on les met au tri sélectif, on aura à payer une collecte, mais moins chère, et pas de traitement car ces produits sont revendus.

On a tous à y gagner, tant au niveau de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles qu'au niveau de nos impôts.

ESPACES VERTS

En raison de leur dangerosité, après analyse, deux arbres vont être abattus prochainement. Il s'agit de deux melias situés l'un devant la mairie, l'autre près du monument aux morts. En effet, plusieurs branches se sont cassées et sont tombées au sol.

Des graines de l'un d'entre eux ont permis de faire pousser un jeune melia qui a déjà été planté près du citystade. Celui de la mairie sera remplacé à l'automne par un arbre d'une autre essence.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE A BRUCH

Vincent-Soudure-Mobile (V.S.M) vient de démarrer son activité sur Bruch. Sa spécialité : l'entretien, la réparation et la soudure pour matériel et véhicules grâce à un atelier mobile.

Tel : 06.27.17.14.92

DEPOT DE PAIN-PRESSE



Un dépôt de pain / presse est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h00 à 10h30, à côté de la salle des fêtes.

MEMENTO

POMPIERS : 18
SAMU : 15
GENDARMERIE : 17

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h

Mercredi et samedi : 10h-12h

Tel : 05.53.95.20.25 Fax : 05.53.95.24.57

Adresse mail : contact@bruch.fr

Site internet : www.bruich.fr

Permanence de M. le Maire :

sur rendez-vous

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale et du point internet :

Lundi, jeudi, vendredi : 14h-16h30

Mardi : 14h-15h

Mercredi : 9h30-12h et 14h-16h30

Samedi : 9h30-12h

Levée du courrier du lundi au vendredi à 10h

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Lundi : 15h-18h

Mercredi : 14h-17h

Samedi : 10h-12h

Relais de Service Public du Pays d'Albret :

Tel : 06.30.74.74.28 ou 06.30.88.30.80

Assistants sociaux :

MSA : M. CHAZALLET Alain le jeudi de 9h à 12h au 05.53.67.79.05

Régime général : centre médico social de Nérac : 05.53.97.44.00



INFLUENZA AVIAIRE

Cette infection peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux sauvages ou domestiques.

Les particuliers possédant un élevage à but non lucratif ou une basse-cour doivent recenser leurs volailles et porter ce papier à la mairie dès que possible.

Ce recensement sera utilisé à but sanitaire uniquement.

Une deuxième étape est prévue : le confinement dans les basses-cours du 18 avril au 16 mai dans un enclos fermé recouvert de filet ou un bâtiment. Le but est d'interrompre le cycle de transmission du virus.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la mairie.

APPEL AUX MUSICIENS DE BRUCH (amateurs ou pas !)

La bibliothèque souhaite proposer une animation à l'occasion de la fête de la musique.

Contactez Frédéric au 05.53.95.20.25 ou bibliotheque.bruich@orange.fr

Le CCAS de Bruch organise le

Mardi 10 mai 2016

une intervention de la
GENDARMERIE NATIONALE :

« **CONSEILS AUX SENIORS** »

Rendez-vous à la Mairie à 14h30
Ouvert à tous

Le Guichet Unique Petite Enfance

Lieu unique d'information sur l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant.

Le Guichet Unique petite Enfance

- vous informe sur l'ensemble des modes d'accueil sur le territoire (liste des assistantes maternelles agréées, structures multi-accueil, Maisons d'Assistants Maternelles...)

- vous accompagne dans votre recherche d'un mode d'accueil adapté à vos besoins

- vous guide dans vos démarches administratives liées à l'accueil de votre enfant.

CONTACT : 05.53.65.21.91
06.75.09.79.76
06.75.09.81.90
ram@valdabret.fr

Uniquement sur rendez-vous

DONS DU SANG

Dates de collecte à Port
Sainte Marie

mardi 17/05 de 15h30 à 19h

mardi 12/07 de 8h à 12h

mardi 20/09 de 15h30 à 19h

mardi 22/11 de 15h30 à 19h

ETAT CIVIL

Naissance :

BIANCO Ugo, né le 09 février

Décès :

USO Manuel, le 16 janvier

BURGAUD Veuve RICARD Marie, Geneviève, Adeline, le 23 février

MARCARINI Antonio, le 12 mars

AGENDA

- ✓ Samedi 30 avril : animation pour enfants à la bibliothèque
- ✓ Dimanche 1er mai : repas de la chasse à 12h à la salle des sports
- ✓ 13-14-15 mai : journées médiévales
- ✓ Vendredi 3 juin comédie avec Philippe Candelon « Mais où est passée ma communauté de communes ? » proposée par les Mimosas Bruchois
- ✓ Samedi 4 juin : animation pour enfants à la bibliothèque
- ✓ 17-18-19 juin : fête du village
- ✓ Samedi 25 juin : kermesse de l'école Bruch-Montesquieu
- ✓ Mercredi 13 juillet bal, grillades, feu d'artifice
- ✓ Mercredi 27 juillet : nocturne cycliste de Bruch
- ✓ Dimanche 28 août : randonnée et repas organisés par le comité des fêtes
- ✓ Dimanche 4 septembre randonnée et repas organisés par l'amicale des sapeurs pompiers
- ✓ Dimanche 27 novembre marché de Noël du comité des fêtes
- ✓ Dimanche 11 décembre marché de Noël de l'association des parents d'élèves